

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES ET DES
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, et ce, conformément à l'alinéa 2 de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, que le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2021 a été déposé au bureau du soussigné, le 7 janvier 2021, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

AVIS PUBLIC est également donné que les contribuables doivent acquitter leurs comptes de taxes aux dates suivantes : 10 février, 7 avril, 9 juin et 4 août 2021; le sceau de la poste faisant foi de la date de réception desdits comptes.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 8 janvier 2021.

Le trésorier,

(s) Patrick Quirion

Patrick Quirion, CPA CA, OMA
